



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIII

TOP / POJ / ODG / TDR

B1 d

FR

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

4

**PROPOSITION DE MANDAT POUR LA
« PLATE-FORME EAU »
Période 2015-2016**

1. Institution du Groupe de travail/de la Plate-forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail/la Plate-forme
La Convention alpine a créé la Plate-forme Eau lors de la X ^e Conférence alpine de 2009 (décision X/B5), après l'adoption du deuxième Rapport sur l'état des Alpes intitulé « L'eau et la gestion des ressources en eau ». La Plate-forme suit les objectifs et les recommandations contenus dans ce rapport.

2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre
Les principales références aux activités de la plate-forme Eau se trouvent à l'article 2.2. de la Convention-cadre, qui définit le régime de l'eau comme l'un de ses 12 grands domaines d'activités. De plus, des aspects et des recommandations relatifs à la protection et à la gestion de l'eau sont inclus dans les Protocoles Énergie, Protection de la nature et entretien des paysages, Protection des sols, Tourisme, Aménagement du territoire et développement durable, Agriculture de montagne, Forêts de montagne et Transports. La Convention alpine a décidé de ne pas se doter d'un « Protocole Eau », mais elle a focalisé son attention sur la dimension montagnarde de la gestion des eaux dès 2008. Le principal fondement législatif des activités de la plate-forme réside dans la Directive-cadre sur l'eau et dans la Directive Inondation de l'UE, mais d'autres importantes législations européennes et internationales entrent également en jeu.
Contribution à la réalisation du Programme de travail pluriannuel de la Convention Alpine (le cas échéant)
De par le caractère multisectoriel de la gestion des eaux, ce mandat est en phase avec le programme de travail pluriannuel de la Convention alpine. En particulier, il entretient des liens avec 3 des 5 priorités de ce document stratégique : changement climatique (transport de sédiments et géomorphologie fluviale), tourisme (communication sur les questions liées à l'eau), biodiversité (bonnes pratiques sur la Directive-cadre Eau et application de la Directive Inondation).
Contribution à la coopération alpine
La gestion intégrée et durable des eaux est l'une des clés du développement durable dans les Alpes (voir également le paragraphe ci-dessous consacré à la SUERA). À cet égard, un échange d'expériences et de bonnes pratiques a déjà été entamé au sein de

la Convention alpine ainsi qu'à travers des projets de coopération et des initiatives de recherche. Il contribue à définir et à mettre en œuvre des mesures partagées et testées pour affronter les défis de la gestion des eaux dans toute la région alpine.

3. Activités de la PF durant le mandat (doivent être actualisées tous les deux ans)

Description des principales activités
<p>Le mandat 2015-2016 tient compte de la nécessité de travailler sur des questions considérées comme ouvertes pendant les ateliers et dans les documents adoptés par la Convention alpine durant le mandat 2013-2014.</p> <p>Deux thèmes seront traités pendant la période couverte par le mandat : la géomorphologie fluviale et ses interactions avec le transport de sédiments, et les interconnexions entre la Directive-cadre sur l'eau et la Directive Inondation. Une attention particulière sera accordée au thème transversal de la communication avec les autorités locales, les scientifiques, les techniciens et la population, ainsi qu'aux données disponibles.</p> <p>À cette fin, des manifestations publiques tels qu'ateliers et consultations d'expert seront organisées.</p> <p>1) Géomorphologie fluviale et interactions avec le transport de sédiments : les nouveaux outils de gestion - avec un zoom sur la géomorphologie fluviale et la protection contre les crues dans les petits bassins alpins - sont un thème que devait aborder le mandat 2013-2014, mais qui a été reporté à 2015-2016 en raison de l'organisation d'important évènements internationaux en 2015, auxquels la plate-forme est invitée à contribuer activement (notamment une conférence sur la géomorphologie fluviale qui se tiendra en France en juin 2015).</p> <p>Si la Directive Inondation de l'UE (2007/60/EC) et la Directive-cadre sur l'eau (2000/60/EC) définissent les principes de sécurité et de qualité écologique des ressources naturelles en eau, le transport de sédiments n'est actuellement pas bien appréhendé par les plans de gestion liés à la DCE et à la Directive Inondation (il est donc important de comprendre comment on peut inclure la gestion des sédiments dans les plans de gestion en respectant les deux directives). Dans ce contexte, la géomorphologie fluviale joue un rôle crucial. D'une part, les conditions morphologiques des cours d'eau constituent un critère permettant de définir leur qualité. L'utilisation d'infrastructures vertes (par ex. la reconstitution des berges, des zones humides et des plaines d'inondation pour retenir les eaux) est souvent recommandée pour diminuer la pression exercée sur le cours d'eau par les structures de protection contre les crues. D'autre part, la quantification du sédiment peut permettre d'analyser la formation des inondations. Dans ce contexte, trois questions se posent : a) Comment l'état écologique du cours d'eau peut-il être préservé et, en même temps, la</p>

sécurité de la population en aval garantie, surtout dans les Alpes, qui se caractérisent par une topographie extrême et des vallées très urbanisées ? b) Quelles sont les bonnes pratiques en matière de géomorphologie fluviale pour améliorer la qualité de la vie ? c) Comment la géomorphologie fluviale peut-elle être améliorée par le recours à de nouvelles approches et techniques ?

L'objectif de cet atelier est de pointer les difficultés et de montrer comment conserver un bon état écologique des cours d'eau tout en garantissant la sécurité hydraulique des villages dans les régions de montagne. On illustrera les impacts des structures d'atténuation ainsi que de nouveaux outils d'analyse pour développer des approches innovantes et intégrant tous les objectifs et paramètres dans la gestion des bassins.

2) « Dialogue » entre la Directive-cadre sur l'eau et la Directive Inondation : les activités relatives aux interconnexions entre la Directive 2000/60 et la Directive 2007/60 se baseront dans une large mesure sur les documents et les activités réalisées au cours du mandat précédent, ce qui permettra d'intégrer et de divulguer les bonnes pratiques réalisées dans l'application conjointe des deux Directives.

Pour renforcer la participation du territoire à la réalisation de cet objectif et diffuser les résultats, on organisera un atelier public ou une réunion prévoyant la participation d'experts et la visite d'un projet pertinent.

La mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau et les mesures qui en découlent, et la révision des plans de gestion pour la période 2015-2021 sont deux des grandes priorités fixées par les États membres de l'UE d'ici à 2015.

En adoptant la Directive-cadre sur l'eau 2000/60 (DCE), la Commission européenne a lancé une approche innovante pour les ressources hydriques, en proposant un cadre unique incluant la sauvegarde, la défense et la gestion des eaux. Dans ce contexte, la Directive Inondation 2007/60/EC peut être vue comme une directive complémentaire élargissant la portée de la DCE aux risques d'inondation. Cette interaction est étayée par l'article 9, qui prévoit la « coordination avec la DCE, l'information publique et la consultation ». À cet égard, les résultats de l'atelier « Expériences et modalités de mise en œuvre de la Directive Inondation (2007/60/EC) dans les régions alpines », organisé par la Plate-forme à Aoste le 19 mars 2013, ont mis en lumière deux aspects fondamentaux : le besoin de bonnes pratiques et d'exemples d'application des deux directives concernant les éléments où elles se recoupent (à savoir atténuation des inondations et restauration des cours d'eau), et le besoin d'une recherche plus ciblée, coordonnée et orientée vers une meilleure divulgation des résultats.

Questions transversales :

A) Approfondissement de la communication sur les thèmes liés à l'eau, diffusion des solutions et réactions en retour des populations des régions alpines : les cartes des zones inondées et la gestion des risques d'inondations sont un outil important pour communiquer avec le public sur les risques d'inondations. Il est important que ces outils soient conçus et présentés de manière telle à faciliter la compréhension des informations par les utilisateurs. Or, cet objectif est difficile à réaliser au vu de la grande hétérogénéité des besoins et du niveau d'instruction variable des acteurs et du public. Par conséquent, le processus de participation publique exige de la continuité, des échanges d'informations, de la transparence, l'adaptation du langage technique aux acteurs concernés et une planification attentive de la participation du public.

Un atelier ou tout autre évènement/activité adéquat (par exemple, l'activité sur les interactions entre la Directive-cadre sur l'eau et la Directive Inondations pourrait se pencher notamment sur les processus de communication et de participation nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre et de l'actualisation des directives 2000/60 et 2007/60) sur ces questions devra illustrer l'état actuel de la communication et de la participation sur les cartes des risques d'inondation et les plans de gestion des risques d'inondation, et partager les expériences au sujet des contacts avec les populations.

B) Open Data : le partage des données pertinentes (météorologiques, hydrologiques et hydriques, environnementales, etc.) sous une forme ouverte et accessible est un élément important pour traiter les bassins hydrographiques transfrontaliers. À cette fin, une activité adéquate (par ex. un atelier ou une consultation d'experts) sera organisée afin d'illustrer la situation actuelle de la collecte des données et de leur mise à la disposition du public dans les différents pays. Elle aura pour but de présenter les difficultés et les outils existants, et de planifier de prochaines étapes pour garantir le respect de la transparence des données et de la Directive INSPIRE.

Activités de communication du Groupe de travail/de la Plate-forme

La plate-forme organisera au moins deux ateliers publics (sur la géomorphologie fluviale et le « Dialogue » entre la Directive-cadre sur l'eau et la Directive et la communication), auxquels seront conviés des universitaires, des élus, des spécialistes, des ONG, d'autres parties prenantes et le public. L'objectif de ces ateliers est d'échanger des expériences et des informations pour favoriser le réseautage entre les institutions compétentes, ainsi que la diffusion des résultats et des documents.

La 6^{ème} édition de la Conférence sur l'Eau sera organisée fin 2016, compte tenu des propositions qui émaneront du GdT. Les documents produits par la plate-forme seront soumis pour approbation au Comité permanent, puis mis à la disposition du grand public.

Élaboration de documents
Les communications et la synthèse des résultats des ateliers (notamment les principales conclusions et les éventuelles recommandations et bonnes pratiques) seront consultables sur la page Internet de la PF, qui se trouve sur le site de la Convention alpine (www.alpconv.org). Toute la documentation sera partagée par les membres de la plate-forme, et elle sera mise au point en étroite collaboration avec les orateurs et les participants aux manifestations.
Coopération avec d'autres GdT-PF
La collaboration constructive établie avec PLANALP durant le mandat 2013-2014 sera poursuivie dans le cadre du présent mandat. L'accent sera mis en particulier sur le transport de sédiments et sur la mise en œuvre de la Directive Inondation, ainsi que sur la communication au public des problématiques liées à l'eau.
Activités dans le cadre de la SUERA
<p>La plate-forme Eau peut être associée activement aux activités de la SUERA. En particulier, d'importantes synergies peuvent être dégagées dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pilier 1 (croissance durable, compétitivité et solidarité entre les régions de montagne et les régions urbanisées), priorité stratégique 2 (promotion de l'innovation et de la recherche) : le thème relatif aux données ouvertes pourrait aider à créer de nouvelles opportunités pour les PME dans le contexte alpin, en utilisant les informations sur l'eau, créant de nouvelles opportunités d'emplois et générant des effets positifs sur la gestion de l'eau dans les Alpes ; - Pilier 3 (gestion durable et protection des espaces naturels), priorité stratégique 3 (gestion des risques naturels compte tenu de la dimension sociale et économique) : l'idée proposée, qui vise à poursuivre la collaboration avec la plate-forme PLANALP sur les risques de crues, peut contribuer au partage des connaissances sur les systèmes de gestion des risques et sur la prévention des risques au niveau transnational. <p>La plate-forme Eau est prête à appuyer les contributions de la Convention alpine au processus de la SUERA et à son plan d'action. Elle fournira la contribution d'experts pour élaborer le processus de la SUERA si la Présidence de la Convention alpine, son Secrétariat ou le GdT Stratégie macro-régionale alpine le demande.</p>

4. Composition et modalité de travail

Présidence
Une coprésidence italo-allemande est proposée.
Composition
La plate-forme sera formée d'experts désignés par les Parties contractantes et d'observateurs de la Convention alpine. Elle sera ouverte à la participation d'autres acteurs

en fonction des questions abordées.

Modalité de travail

La plate-forme organisera au moins deux ateliers, et elle se réunira au moins deux fois par an. Les réunions se teindront pendant un jour ouvré, en même temps que l'atelier public, ce qui permet économiser du temps et de l'argent. Une réunion conjointe avec la plate-forme Risques naturels est envisagée.